

Lettre d'information du canton du Creusot-est

Budget 2005

Pour l'élaborer il nous a fallu tenir compte de la situation financière de notre département qui n'est pas bonne (voir audit ci-dessous), de la fin de la programmation des fonds structurels européens, du désengagement de l'Etat (par exemple, à ce jour près de 2 millions d'euros d'écart à notre charge entre la compensation versée par l'Etat et les versements du département aux bénéficiaires du RMI) sans pour autant connaître encore aujourd'hui, les charges nouvelles liées au transfert des routes nationales, des agents TOS des collèges...

La prise en compte de l'ensemble de ces éléments nécessite des financements complémentaires que nous avons répartis entre emprunts d'une part (notamment pour financer une bonne partie des investissements) et augmentation du produit fiscal qui imposera une augmentation des taux de 4,9%. Bien sûr nous sommes encore loin de la hausse totale de 16% de ces trois dernières années et nous engageons des économies de fonctionnement.

Tout en tenant compte de ce contexte défavorable nous avons voulu que ce budget 2005 soit avant tout l'expression de nos engagements envers vous. Que ce budget soit le vôtre. Qu'il traduise les priorités que les Saône-et-Loiriens ont mis en avant par leur vote du mois de mars dernier : l'emploi, notamment des jeunes, l'action sociale, l'éducation, tout particulièrement au profit des collèges, des collégiens et de leurs parents.

Audit financier du département

Conclusions de l'audit financier effectué par le cabinet Philippe Laurent Consultants dont le Président est Député-Maire UMP de Sceaux :

"En dépit des hausses successives des taux, supérieures à celles de la moyenne des départements sur ces mêmes années, le Département voit ses recettes de gestion évoluer nettement moins rapidement que ses dépenses de gestion. Ainsi l'autofinancement se dégrade. Les années 2002-2003 marquent donc une période de reprise nette de l'endettement du Département. A ce stade et alors que les risques pesant sur la section de fonctionnement restent élevés (montée en puissance des dépenses au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours, transfert du RMI, autres transferts prévus dans le cadre de la décentralisation) le Conseil Général dispose de marges de manoeuvre qui se sont contractées au cours de la période 2002-2003 et cela même si le recours à la ressource fiscale demeure encore possible. Aussi convient-il cependant de porter une attention toute particulière voire de stopper l'évolution mécanique des dépenses de fonctionnement."

La conclusion du scénario prospectif d'évolution jusqu'en 2010 est rédigée ainsi :

" L'importance des coups partis au cours des années 2002-2004 se joint à l'évolution importante des dépenses de fonctionnement pour aboutir à une dégradation très importante et mécanique de l'autofinancement et donc des ratios d'endettement par recours obligatoire à l'emprunt ; la période 2006-2007 s'impose comme un cap difficile à passer. Des choix d'emprunt, de fiscalité et de sélection des investissements à réaliser seront certainement nécessaires. A défaut, l'utilisation de l'endettement comme variable de bouclage budgétaire amènerait à une dégradation spectaculaire et insoutenable des ratios d'endettement et de solvabilité du Conseil Général."

Madame, mademoiselle, monsieur,

2004 s'est achevée pour laisser la place à une nouvelle année.

C'est l'occasion pour moi tout d'abord de vous adresser mes meilleurs vœux, de santé bien sûr sans laquelle tout est plus difficile, mais aussi de réussites personnelles et de bonheurs familiaux.

2004 a été une année de grands bouleversements au Conseil Général puisqu'à la suite des élections cantonales de mars, la gauche est devenue majoritaire. Christophe Sirugue en est le nouveau Président et je suis devenue 3ème Vice-Présidente en charge de l'action sociale. Ce sont de lourdes responsabilités dont nous nous efforçons d'être dignes.

En premier lieu nous avons souhaité réaliser deux audits (l'un sur l'évaluation des politiques départementales et l'autre sur la situation financière du département) afin de faire un état des lieux avant de mettre en oeuvre nos engagements.

En 2005, nous souhaitons traduire nos priorités, à travers bien sûr nos choix budgétaires, mais également à travers une modification des comportements et la ferme volonté de passer d'une logique de guichet à une logique de contractualisation qui permettra d'accroître la lisibilité de la politique publique et de renforcer la transparence de notre action ainsi que sa lisibilité.

Comme par le passé et notamment à travers cette lettre annuelle, je souhaite vous présenter un aperçu des choix que nous faisons et des actions que nous entreprenons dans la volonté de permettre à chacun d'entre vous de vivre et de bien vivre en Saône et Loire

Quand le Conseil Général de Saône et Loire dépense 100€, il consacre :

- 43,26 € pour la prévention, la santé, les interventions sociales
- 18,59 € pour les infrastructures, les transports
- 12,45 € pour les services généraux
- 7,15 € pour le développement rural et agricole, l'environnement et l'aménagement du territoire
- 6,96 € pour la dette et les opérations financières
- 6,41 € pour l'enseignement, le sport
- 2,60 € pour la culture, le tourisme
- 2,58 € pour l'action économique et le logement

- Assainissement des bourgs ruraux :

Réseau de collecte en eaux pluviales au centre bourg de Saint Firmin (subvention de 1 013€)

Saint Firmin : 6 branchements particuliers au réseau de collecte eaux usées au lotissement "les Caillots" (subvention de 11 214€)

Sivom de Brandon : 13 branchements particuliers "au bas de Gamay" et au "Gros Bois" à St Sernin (subvention de 20 790€)

- Alimentation en eau potable :

Sivom de Brandon : extension du réseau "aux Caillots à Saint Firmin et lotissement de Gamay à Saint Sernin (subvention de 18 180€)

Action sociale

- Maison départementale de retraite :

Restructuration et humanisation : crédits de paiement de 30 000€ pour frais d'études sur 2004 (autorisation de programme de 120 000 €)

Solde du financement de la création de l'unité d'accueil de jour : 33 618 €

- Maison protestante de retraite : travaux de mise aux normes et de sécurité. Solde de l'opération en 2004 avec une subvention de 70 890 €

- Restructuration du foyer d'hébergement Harmonie au Breuil géré par les Papillons Blancs.

Crédits de paiement de 20 000€ pour des frais d'étude à engager en 2004 (autorisation de programme de 138 300 €)

- Foyer des Jeunes Travailleurs :

Dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance et de la famille, le Conseil Général soutient les initiatives de l'association et lui attribue dans ce cadre une subvention de 27 213 €

- Régies de quartier :

Elles interviennent sur plusieurs types de marchés comme le nettoyage des entrées d'immeubles, l'entretien des espaces verts, le second oeuvre du bâtiment... Elles réalisent ces prestations sur le territoire des quartiers concernés avec des personnes habitant ces quartiers (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI notamment).

De nouvelles modalités de financement ont été adoptées afin de tenir compte de la taille des régies. La subvention est désormais composée d'une part fixe (6 500 € par structure) et d'une part forfaitaire tenant compte du nombre de postes Equivalent Temps Plein à hauteur de 200 € par poste. Ce qui donne :

Tennis-Pépinière : 10 384 €

Harfleur : 7 936 €

- Association Drogue Entraide et Prévention (ADEP) : 411 €

EDUCATION - JEUNESSE

- IUT du Creusot : subvention de 2 500 € pour la création d'une station de collecte des données météorologiques

- Collège Centre : rénovation des salles de sciences (estimation : 200 000 €) : études en 2004 pour travaux prévus en 2005

- Constructions scolaires du 1er degré : commune de Saint Sernin, aide éventuelle de 3 472 € pour la rénovation du chauffage de l'école primaire

- Prise en charge du transport des collégiens vers les salons des métiers organisés dans le département :

trajet supérieur à 30 km : 1,52 € par km et par car
trajet inférieur à 30 km : montant étudié au cas par cas

- Mission locale de la CCM : 22 000 €

Culture - tourisme - sports
vie associative

- L'arc et son action en direction des collégiens enfin reconnue après des années de revendications de la part notamment des conseillers généraux du Creusot, avec une subvention globale de 67 637 €, soit + 78%

- Académie François Bourdon :

Aide à l'investissement de 17 500 € notamment pour des travaux sur le bâtiment rue du Guide (programme sur 8 ans), subvention de fonctionnement de 64 260 €

- Ecomusée de la CCM : 64 500 €

- Association Clin d'Oreille : 6 500 €

- Aide aux gros équipements sportifs des communes : subvention de 137 250 € pour les travaux de reconstruction du complexe Jean Macé au Creusot

- Subvention d'aide à l'équipement des associations sportives :

Cercle des Dauphins du Creusot : 3 000 € pour l'acquisition d'un système de chronométrage électronique

Permanences : chaque mercredi matin de 9h à 11h à la mairie du Creusot

mardi de 11h à 12 h à la mairie du Breuil, St Sernin et St Firmin (lieux et dates précisés par voie de presse)

Contacts : Tél. mairie du Creusot 03 85 77 59 32 - mail : evelyne@couillerot.com

adresse personnelle : 1 rue de Bellevue - Le Creusot

Evaluer pour construire

C'est pourquoi nous avons également souhaité un audit afin d'évaluer les politiques départementales mises en place par la majorité précédente dans l'ensemble des domaines d'intervention du Conseil Général.

Le cabinet "Bernard Brunhes Consultants" a rendu ses conclusions qui confortent ce que nous affirmions depuis plusieurs années. Dans sa conclusion il évoque :

- des politiques et des modes d'intervention départementaux traditionnels caractérisés par :
 - des aides en guichet sans prise en compte des situations locales tant pour les communes que pour les autres acteurs locaux et départementaux
 - des aides accordées sans qu'il existe une stratégie territoriale ni qu'apparaissent des priorités départementales
- un enjeu fort de mise en place d'une contractualisation pluriannuelle négociée appuyée sur :
 - une capacité renforcée des services en matière de diagnostic, d'analyse et d'évaluation
 - la définition d'une stratégie départementale à un niveau sectoriel et/ou départemental.

aide a l'investissement

Nous avons modifié l'aide départementale apportée aux établissements en matière d'investissement pour les projets de création, restructuration et réhabilitation pour l'hébergement des personnes âgées ou handicapées et pour les établissements de l'enfance sur 2 points :

- la base de subventionnement :
70 000 € au lieu de 57 900 € précédemment car cette base n'était plus adaptée au niveau des prix réels constatés
- le taux de subventionnement :
c'était un engagement fort de notre campagne des élections cantonales que de ramener ce taux, qui avait été baissé par la précédente majorité, à 40% du montant fin de travaux au lieu de 30%.

Ces mesures s'appliqueront aux projets dont les travaux n'ont pas commencé à la date de la délibération. De ce fait la Maison Départementale de Retraite du Creusot pourra prétendre sur sa 1ère tranche de travaux à une subvention de 3 200 000 € sur un projet estimé à 8 000 000 €

L' action sociale dont j'ai la responsabilité, n'échappe pas à ces conclusions de l'audit et de nombreux chantiers sont ouverts et doivent être menés à bien au cours de l'année 2005. Les points cités ne sont pas exhaustifs :

- révision des aides à la personnes pour une meilleure efficacité
- nouveau schéma départemental de l'enfance
- création d'un schéma départemental du handicap et des personnes handicapées
- nouveau plan départemental de l'insertion (PDI)
- dans le secteur des personnes âgées, le schéma départemental doit être affiné, avec là aussi un travail important à réaliser avec les antennes APA et les CLIC (centres locaux d'information et de coordination) pour aboutir à un guichet unique.

En ce qui concerne les EHPAD (établissements hébergeants des personnes âgées dépendantes) un véritable partenariat a été proposé aux directeurs et présidents d'établissements :

un taux directeur d'évolution des prix fixé à + 1,5%, hors mesures nouvelles, afin de maintenir autant que possible la hausse des tarifs et une augmentation de l'intervention du Conseil Général en faveur de l'investissement afin d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et les conditions de travail des personnels tout en limitant au maximum l'impact de ces travaux sur le prix de journée. Cette concertation a porté ses fruits. Voici quelques exemples de l'évolution comparée entre 2004 et 2005 sachant que l'évolution annoncée du coût de la vie pour 2004 s'élève à + 2,2%.

Moyenne départementale	Ensemble des établissements		Etablissements publics autonomes		Etablissements privés habilités à l'aide sociale	
	Prix de journée + 60 ans	GIR 5 et 6	Prix de journée + 60 ans	GIR 5 et 6	Prix de journée + 60 ans	GIR 5 et 6
2004	37,66 € + 5,9%	3,90 € + 7,8 %	37,99 € + 6,1 %	4,04 € + 10,2 %	37,78 € + 9 %	3,66 € + 19,8 %
2005	38,75 € + 2,9 %	4,09 € + 4,9%	38,80 € + 2,1 %	4,17 € + 3,1 %	41,28 € + 9,2 %	3,85 € + 5,2 %

Education - jeunesse

• **Création d'une dotation de rentrée scolaire en faveur des familles de collégiens**

Cette nouvelle aide s'adressera aux familles de collégiens, non boursiers de l'état et non imposables sur le revenu afin de leur permettre de bénéficier d'un appui complémentaire pour faire face, au moment de la rentrée scolaire, notamment aux dépenses d'équipements scolaires non gratuits.

L'aide s'élèvera à 110€ par famille et par année scolaire. Elle sera majorée de 70€ par enfant supplémentaire pour les familles ayant plus de 2 enfants scolarisés simultanément en collège.

• **Création d'une aide aux séjours linguistiques en faveur des collégiens**

Cette aide a pour but de favoriser pour les collégiens inscrits dans un établissement public du secondaire en Saône et Loire soit en classe de 4ème, soit en classe de 3ème, l'organisation d'un séjour linguistique, d'initiative familiale, sur le territoire européen dans la langue vivante de son choix.

L'aide est réservée aux collégiens membres d'un foyer

fiscal aux revenus annuels inférieurs à 40 000€. Le montant maximum en fonction du quotient familial sera de 300 € par semaine, plafonné à 2 semaines.

• **Collège Centre Le Creusot**

- mise aux normes des cuisines : 556 140€

- réfection de sanitaires : 30 000€

- rénovation des salles de sciences : 30 000€ en 2005 pour une prévision de travaux de 200 000€

• **Subventions en faveur des constructions scolaires du 1er degré**

Le Creusot :

- 8 291 € pour des aménagements dans les sanitaires et les salles de classe des écoles maternelles et primaires "Raymond Rochette" et "Camille Claudel"

- 5 016 € pour des travaux d'aménagements dans les restaurants scolaires de "Raymond Rochette", "Charles de Gaulle", "Victor Hugo", "Pépinière" et "Sud Michelet"

Le Breuil (CP mai 2004) :

2 360 € pour l'aménagement de salles de classe et d'un préau

A savoir : "emplois tremplins"

L'assemblée régionale a adopté le dispositif "emplois tremplins" en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et du soutien aux associations. La subvention s'adresse aux associations qui embauchent des jeunes de moins de 26 ans, primo-demandeurs d'emploi sans qualification professionnelle ou jeunes diplômés demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion.

Le montant de l'aide régionale s'élève à 50% du coût salarial durant les 3 premières années, puis 40% pour les 4ème et 5ème années.

Le département de Saône et Loire qui souhaite favoriser l'insertion des jeunes sera partenaire de ce dispositif et participera à hauteur d'une subvention de 25% maximum du coût salarial par poste dans la limite de 120% du SMIC. Cette aide sera dégressive, soit 20% les 4ème et 5ème années.

Le montant total des aides publiques ne pourra pas excéder 75% du coût salarial.

sports - culture

Aide aux équipements sportifs des communes

• Le Creusot bénéficie :

- 150 000 € pour la construction de la halle polyvalente au Tennis

- 55 686 € pour la construction des vestiaires de foot au stade Jean Garnier

- 31 332 € pour la construction de vestiaires salle Jean de Prat

• Le Breuil (AD juin 2004) :

63 422 € pour la création de 2 terrains de tennis couverts

• Saint Firmin : 14 316 € pour la création d'un équipement sportif de proximité

• Saint Sernin : 11 430 € pour la réalisation d'un espace multisports (CP juillet 2004)

Subventions aux équipements culturels

- 15 240 € pour la climatisation de l'école de musique du Creusot

- 3 060 € pour l'isolation phonique du petit théâtre et l'aménagement des loges de L'arc

- 76 200 € pour l'extension et la restructuration de la bibliothèque municipale du Creusot (AD juin 2004)

- 9 242 € pour l'étude de faisabilité de l'exposition permanente au Château de la Verrerie (AD juin 2004)

- 64 500 € de subvention à l'Ecomusée dans le cadre de son fonctionnement, pour ses actions de recherches et de conservation et pour ses actions de muséographie et d'exposition.

Permanences : matins de 9h à 11h à la mairie du Creusot
mardis de 11h à 12 h à la mairie du Breuil, St Sernin et St Firmin

Lieux et dates précisés par voie de presse

Contacts : Tél. mairie du Creusot 03 85 77 59 32 - mail : evelyne@couillerot.com
adresse personnelle : 1 rue de Bellevue - 71200 Le Creusot